

DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE SAINT MATRE
46 800 SAINT MATRE

**Motion de refus de projet éolien industriel sur la commune de Saint-Matré
et plus largement sur les communes et départements limitrophes**

Monsieur le Maire rappelle brièvement l'historique du projet éolien porté par la société ABO WIND SARL et la présentation du projet par M. Maerten de cette société, au Conseil municipal réuni en groupe de travail le 19 juin 2013 . Le projet consisterait dans un premier temps à implanter des éoliennes d'au moins 150 m de haut sur les communes de Montaigu de Quercy, Saint-Matré et Saux .

Considérant le débat sur la distance minimum d'implantation d'une éolienne par rapport aux effets néfastes sur la population et sur la santé des riverains générés par le bruit, les basses fréquences, et les infrasons, les lumières clignotantes jour et nuit, le principe de précaution doit s'appliquer et admettre qu'une distance de 1500 mètres minimum est peut être nécessaire au lieu des 500 mètres actuels . Notre commune se situerait à 600 mètres de l'éventuelle implantation, et le paysage habituel serait très modifié par l'aspect visuel du site éolien .

Considérant que ce type d'installation impacte l'environnement bien au-delà de la sphère communale, et qu'une liaison souterraine de raccordement au poste source de Lauzerte, d'une distance de 23 km, qui pourrait être utilisé pour les autres projets éoliens sur la commune de Montaigu-de-Quercy, pourrait transformer plus largement les paysages du Quercy Blanc .

Considérant les avis et les ressentis très partagés de la population par rapport à ce type d'énergie renouvelable .

Considérant que ce type de projet peut avoir un effet négatif sur les valeurs foncières, les valeurs immobilières, le tourisme vert et peut freiner le développement économique du territoire, et considérant la faible production intermittente dans une région très peu ventée .

Considérant l'incertitude qui existe autour de l'éventuel démantèlement des ouvrages et qui en sera responsable .

Considérant l'animosité et le clivage que ces projets industriels peuvent engendrer entre les propriétaires terriens signataires de promesses de bail et de servitudes, et les populations plus largement impactées .

Vu les points exposés ci-dessus les signataires de cette motion refusent l'implantation d'éoliens industriels sur la commune de Saint-Matré, et plus largement sur les communes et départements avoisinants, et demande à Monsieur le Maire de faire remonter cette motion à Monsieur le Maire de Montaigu-de-Quercy, sollicite la bienveillante attention de Monsieur le Préfet du Lot, de Monsieur le Préfet du Tarn et Garonne et de leurs services sur le caractère particulier de cette motion, aux Présidents du Conseil Général du Lot et du Tarn et Garonne, au Président de la Région Midi-Pyrénées .

SAINT MATRE, le 1er Octobre 2013
BESSIERES Christian, Maire

